

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU
SPORT

Je soussigné(e),

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné

Mr/Mme, né(e) le .. / .. /

et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique de la course à pied ou trail en compétition.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres le .. / .. / à

Signature et Cachet du Médecin

Le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport porte à 3 ans la validité de ce document UNIQUEMENT pour le renouvellement d'une licence sportive. Pour la participation à une compétition sportive des non licenciés, un certificat médical daté de moins d'un an au jour de la compétition reste obligatoire.